

**RAPPORT N° 01/5-27
au Conseil Municipal**

OBJET

**REFECTION DU PLATEAU NOIR DES TULIPIERS
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 00/6-12 DU 20 OCTOBRE 2000**

Le 20 octobre 2000, par Délibération n° 00/6-12, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer un appel d'offres pour la réfection du Plateau Noir des Tulipiers.

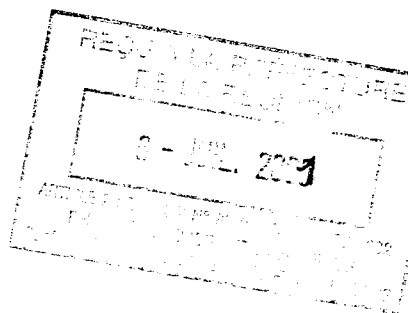
Cette opération, était estimé à 200 000 F TTC au stade de l'Avant-Projet Sommaire.

A la date de la Délibération en cause, les services n'ont pas réajusté l'enveloppe suivant l'estimation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Pour intégrer ces variations à hauteur des prix actuels du secteur BTP, et sur la base des mêmes conditions fixées par Délibération n° 00/6-12, je vous demande d'approuver le nouveau montant estimatif des travaux de réfection du Plateau Noir des Tulipiers, de 350 000 F TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Morel", written over the official seal.

COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/5-27
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**REFECTION DU PLATEAU NOIR DES TULIPIERS
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 00/6-12 DU 20 OCTOBRE 2000**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 00/6-12 du 20 octobre 2000 ;

Sur le RAPPORT n° 01/5-27 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Charles-Henri GERARD, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Sports / Jeunesse et Loisirs / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la rectification de la Délibération n° 00/6-12 justifiant le nouveau montant estimatif (350 000 F TTC) des travaux de réfection du Plateau Noir les Tulipiers – les autres caractéristiques en demeurant inchangées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**

